

# Cette fois, c'est sûr : Netflix débarque en septembre

MÉDIAS Le service de vidéo à la demande en ligne a annoncé qu'il sera disponible en Belgique après les vacances

Depuis le temps qu'on l'attend, cette fois, ce n'est plus qu'une question de semaines. Netflix, « le » service américain de vidéo à la demande, a annoncé son arrivée en Belgique, ainsi que dans cinq autres pays européens (France, Allemagne, Autriche, Suisse et Luxembourg), dans le courant du mois de septembre. Les aficionados de *OITNB* (lire ci-dessous) se frottent déjà les mains. Pour les autres, il est encore temps de se préparer avant que l'« ogre » qui fait trembler câblodistributeurs, chaînes de télévision et opérateurs télécoms ne débarque sur notre sol (ou plus exactement sur nos écrans).

**1 Netflix, c'est qui ?** Cette ancienne société spécialisée dans la location de DVD par voie postale s'est imposée comme le leader mondial du streaming vidéo, soit le visionnage en direct de films ou de séries télévisées sur internet (vidéo à la demande ou VOD). Netflix a débuté ce service en 2007. Lundi, il a annoncé avoir franchi le cap des 50 millions d'abonnés dans le monde. La grosse majorité de ceux-ci (35,67 millions) reste cantonnée aux Etats-Unis, mais Netflix est aussi présent en Amérique latine et a beaucoup investi ces dernières années en Europe, où il s'est lancé en 2012 au Royaume-Uni, en Irlande, au Danemark, en Finlande, en Norvège et en Suède, puis en 2013 aux Pays-Bas.

Un succès qui se traduit dans les résultats financiers de la so-

ciété, cotée à Wall Street : au deuxième trimestre, Netflix a enregistré un bénéfice net de 71 millions de dollars, plus que doublé comparé aux 29,5 millions dégagés un an plus tôt. Son chiffre d'affaires a bondi sur la même période de 25 % à 1,34 milliard de dollars.

**2 Netflix, comment ça marche ?** Netflix est un service payant : les abonnés ont accès, pour un prix fixe, en illimité à un catalogue (11.000 films et 3.000 séries aux Etats-Unis). Netflix est aussi un service de streaming, ce qui veut dire que les programmes visionnés sont diffusés « en continu » : ils ne sont ni « téléchargés », ni « enregistrés » sur un disque dur. Les abonnés se connectent directement sur le site internet de Netflix (sur ordinateur) ou via une application mobile (sur tablette ou smartphone).

**3 Dois-je changer de télévision ?** Il est également possible de regarder Netflix sur sa télévision, à condition de disposer d'une « Smart TV » ou « télé connectée ». Aujourd'hui, de nombreux modèles vendus dans le commerce proposent cette fonctionnalité, qui permet de connecter la télévision directement à l'internet. Pour autant, encore relativement peu de consommateurs l'utilisent concrètement. L'arrivée de Netflix pourrait doper cet usage et plus largement, le marché des télévisions qui enchaîne les trimestres de déprime (-15 % au premier tri-

mestre 2014 dans notre pays, selon le bureau d'études GfK).

## 4 Qu'est-ce qu'il y aura à voir et combien ça va coûter ?

Aucune réponse concrète à ces deux questions n'a encore été apportée par Netflix pour ce qui concerne la Belgique. Dans les autres pays où le groupe est présent, le prix de l'abonnement varie entre 7 et 9 euros par mois. Quant au catalogue proposé, il dépendra des droits de diffusion dont Netflix bénéficiera dans notre pays. Un catalogue que ses détracteurs qualifient de « vieux » : Netflix propose peu d'avant-premières. Pour compenser, le groupe américain a commencé à produire ses propres programmes, comme les séries *House of Cards* ou *Orange is the new black* (*OITNB*), avec un réel succès.

## 5 Dois-je résilier mes autres abonnements ?

Techniquement, il est envisageable de renoncer à la « télédistribution », puisque Netflix est accessible via une connexion internet. Mais cela signifie que le consommateur se contente de Netflix : fini de regarder les chaînes classiques (RTBF, RTL-TVI, TF1, etc.). Dans les faits, Netflix apparaît davantage comme une offre complémentaire, qui viendra concurrencer soit les bouquets de chaînes « ciné » ou « série » payants, soit les autres services de VOD, qu'ils soient proposés par les câblodistributeurs ou par les chaînes de télévision elles-mêmes. ■

BERNARD PADOAN